

05.443 voir Initiative parlementaire Sommaruga

Protection civile. Faire appel au personnel de réserve dans les situations d'urgence

Rapport de consultation

1. Contexte

Sur mandat de la Commission de politique de sécurité du Conseil des Etats (CPS-CE), l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a examiné les résultats de la consultation menée sur l'initiative parlementaire susmentionnée auprès des cantons, des partis politiques ainsi que des organisations, associations et syndicats concernés. Outre les gouvernements cantonaux et les partis politiques représentés au Parlement fédéral, huit autres organisations, associations et syndicats concernés directement ou indirectement par l'initiative parlementaire ont été invités à prendre position. Le point 2 du présent rapport indique quels cantons, partis, associations et autres milieux concernés se sont exprimés dans le cadre de la procédure de consultation.

2. Condensé

	Ac-cord	Re-fus	Réserves / Remarques
1. Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale			
PDC Suisse	X		
PEV Suisse	X		<ul style="list-style-type: none"> • Pas de renonciation à l'instruction obligatoire. • Des connaissances préalables et de l'expérience dans les domaines d'intervention prévus sont nécessaires. • Equipement adéquat pour réduire le risque d'accident.
PRD Suisse		X	
PS Suisse		X	
UDC Suisse	X		<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas augmenter la réserve de personnel pour des raisons d'économies.
2. Gouvernements cantonaux			
Zurich		X	
Berne		X	
Lucerne		X	
Uri		X	
Schwyz		X	
Obwald	X		<ul style="list-style-type: none"> • Engagement seulement pour des travaux légers.
Nidwald		X	
Glaris		X	
Zoug		X	
Fribourg		X	
Soleure		X	

	Ac-cord	Re-fus	Réserves / Remarques
Bâle-Ville		X	
Bâle-Campagne		X	
Schaffhouse		X	
Appenzell Rhodes-Intérieures		X	
Appenzell Rhodes-Extérieures		X	
St-Gall		X	
Grisons	X		<ul style="list-style-type: none"> • Scepticisme envers le fait d'incorporer des personnes dans la réserve de personnel directement après le recrutement, sans instruction. • Une formulation ouverte n'exclut pas explicitement l'engagement de réservistes sans instruction, contrairement aux commentaires publiés par l'OFPP. • Le Parlement serait alors forcé de recourir au droit d'initiative.
Argovie		X	
Thurgovie		X	
Tessin		X	
Vaud		X	
Valais		X	
Neuchâtel		X	
Genève			• Renonce expressément à prendre position.
Jura		X	
3. Associations faïtières nationales de l'économie			
Union suisse des arts et métiers (USAM), Chambre Vaudoise		X	
Union patronale suisse			• Renonce expressément à prendre position.
Société suisse des employés de commerce (SEC Suisse)			• Renonce expressément à prendre position.
Union syndicale suisse (USS)		X	
4. Associations faïtières nationales des communes, des villes et des régions de montagne			
Union des villes suisses		X	
Association des communes suisses		X	
5. Autres milieux concernés			
Fédération des entreprises romandes		X	
Centre Patronal		X	

3. Résumé

- Cinq partis représentés à l'Assemblée fédérale ont pris position sur l'initiative parlementaire dans le cadre de la consultation. Sur ces cinq partis, trois (PDC, PEV, UDC) approuvent en principe l'initiative parlementaire, et deux (PS, PRD) la rejettent.
- Sur les 26 cantons et demi-cantons, 25 ont pris position sur l'initiative parlementaire. 23 la rejettent, et seuls deux cantons (GR, OW) l'approuvent.

- En outre, huit associations faitières nationales de l'économie, des communes, des villes et des régions de montagne ainsi que d'autres milieux concernés ont pris position sur l'initiative parlementaire. Deux renoncent à une prise de position (détaillée), et six rejettent l'initiative parlementaire.

Arguments contre l'initiative parlementaire

- Des problèmes pratiques en lien avec l'instruction (ad hoc), l'équipement et la convocation entraînent un risque d'accident élevé en raison d'une connaissance insuffisante des dangers et du matériel utilisé.
- Inefficacité et inadéquation en raison de l'absence d'incorporation dans une formation (pas d'organisation efficace et rodée).
- Coûts considérables induits par le travail supplémentaire de préparation (instruction, équipement et convocation).
- En contradiction avec l'exigence de qualité en lien avec l'intégration prévue de la protection civile dans les systèmes interconnectés « Protection de la population » (plan directeur du Conseil fédéral « La qualité au lieu de la quantité »).
- Concurrence déloyale envers les entreprises de droit privé actives dans le domaine des travaux de remise en état.
- Les besoins accrus peuvent être compensés par des interventions interrégionales et intercantionales (vivier de personnes instruites suffisant sur le plan national).

Arguments en faveur de l'initiative parlementaire

- Augmentation des capacités en cas d'urgence (de grande envergure) souhaitée.
- En principe, l'absence de formation n'empêche pas de participer à l'exécution de travaux légers.

4. Conclusion

Les arguments susmentionnés contre l'initiative parlementaire, notamment les risques liés à la sécurité, la perte d'efficacité et les coûts élevés, ont incité une large majorité des milieux consultés à rejeter clairement l'initiative parlementaire.